

Règlement intérieur des activités Jeunesse 2024 – 2025

Adhésion : Du 02/09/2024 au 29/08/2025

Le Service jeunesse de la ville de Verneuil sur Seine accueille les jeunes vernoliens à partir de l'entrée en classe de 6^{ème} jusqu'à leurs 17 ans révolus.

CONTACT

Espace Jeunes : Allée des Bleuets 78480 Verneuil-sur-Seine
Service jeunesse : 17 rue Delapierre 78480 Verneuil-sur-Seine
Directrice de l'Espace Jeunes : Sabrina KADDOUR LIMAGE
Tél : 01.39.71.01.33 (Espace Jeunes) ou 01.39.71.57.43 (Service jeunesse)
Courriel : jeunesse@verneuil78.fr

HORAIRES D'OUVERTURE *Hors vacances scolaires*

Mardi : 16h30 – 18h30
Mercredi : 14h00 – 18h30
Jeudi : 16h30 – 18h30
Vendredi : 16h30 – 18h30
Samedi : (sur programmation)

HORAIRES D'OUVERTURE *Vacances scolaires*

Lundi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00
Mardi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00
Mercredi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00
Jeudi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00
Vendredi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00

DOSSIER ADMINISTRATIF : ADHESION

Les familles désirant inscrire leur(s) enfant(s) aux activités jeunesse doivent obligatoirement procéder dans un premier temps, à leur inscription administrative (adhésion) chaque année sur l'Espace Citoyens. Ensuite, une réservation des activités sera nécessaire avant chaque période de vacances scolaires sur l'Espace Citoyens.

Cette inscription administrative est destinée aux jeunes domiciliés à Verneuil et âgés de 11 à 17 ans, ou entrant en 6^{ème} à la rentrée de septembre. L'adhésion, valable du 02/09 au 29/08 d'un montant de 35€, donne droit à toutes les activités programmées durant la période de validité.

Pour inscrire vos enfants, vous devez remplir le dossier administratif et la fiche de renseignement en ligne sur votre Espace Citoyens et y joindre les documents demandés. Après le traitement de votre dossier administratif et sa validation par l'Accueil Education, vous pourrez procéder aux réservations des activités de l'Espace Jeunes

Tout changement dans la situation familiale (emploi, adresse, téléphone...) doit être signalé à l'Espace Jeunes ou auprès de de l'Accueil Education.

Sans validation de l'adhésion, aucune réservation ni fréquentation de l'Espace Jeunes ne pourra être effectuée et l'enfant ne pourra pas être pris en charge.

CONTACT

Accueil Education : 17 rue Delapierre
Tél : 01.39.71.57.49 ou 57.49
Courriel : education@verneuil78.fr

RESERVATION DES JOURS DE FREQUENTATION SOUHAITEES

Le programme des activités de l'Espace Jeunes est accessible soit :

- Sur le site de la mairie
- Sur l'Espace Citoyens

Pour effectuer l'inscription de votre enfant, vous devez vous rendre sur votre Espace Citoyens, dalle « Modifier les réservations – Planning de réservations vacances »

Toute inscription doit s'effectuer 1 semaine avant la date de fréquentation (samedi, dimanche et jour férié compris).

TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs :

L'adhésion est obligatoire pour tous les jeunes verneuliens qui souhaitent participer aux activités proposées par l'équipe de l'Espace Jeunes. Cette adhésion est de 35€ valable du 02/09/2024 au 29/08/2025 ou de 15€ valable du 07/07/2025 au 29/08/2025.

Les tarifs des activités jeunesse complémentaires (restauration, sorties, bivouacs, séjours) sont calculés en fonction de votre quotient familial (tarifs consultables sur le site internet de la ville <https://www.verneuil78.fr/la-mairie/tarifs-municipaux/>).

La facturation :

Une facture unique mensuelle, regroupant l'ensemble des activités du mois écoulé, est disponible sur l'Espace Citoyen avant le 10 de chaque mois.

Pour toute consultation ou modification, vous pouvez vous rendre sur votre Espace Citoyens sur le site internet de la ville (<https://www.espace-citoyens.net/verneuil78/espace-citoyens/>)

Grâce à cette plateforme et la création de votre compte personnel, vous pourrez :

- Déposer vos pièces justificatives (certificat médical, avis d'imposition, justificatif de domicile...);
- Accéder à l'historique de vos factures ;
- Réservez les activités hors vacances et vacances
- Régler vos factures en ligne via un paiement sécurisé et adhérer à la facture en ligne.

Pour tout complément d'information concernant la facturation ou l'accès à votre Espace Citoyen, vous pouvez envoyer votre demande à education@verneuil78.fr.

En l'absence de l'avis d'imposition, le service sera contraint d'appliquer un tarif majoré jusqu'à régularisation du dossier.

REGULARISATION, PENALITE DE RETARD, IMPAYES

Toute absence ou annulation dans un délai inférieur à 1 semaine sera facturée si aucun justificatif médical n'est présenté à l'équipe de l'Espace Jeunes ou à l'Accueil Education.

Vous pouvez informer l'équipe de toute modification des renseignements fournis à l'inscription au courriel jeunesse@verneuil78.fr.

En cas de litige concernant une facture liée aux activités effectuées par votre enfant, vous devez vous adresser à l'équipe de l'Espace Jeunes. Toute facture non payée dans le délai imparti (date en en-tête de facture) sera automatiquement transmise à la Perception avec une majoration de 10%.

LES ANIMATIONS

Les activités, régulières ou ponctuelles, peuvent être mises en place par l'équipe d'animation, ou à la demande des adhérents :

- À l'Espace Jeunes
- Dans les différents lieux de la ville (gymnases, forêt, Ile de Loisirs, Terrain de tennis ou de pétanque, salles polyvalentes, dojos, piscine).
- À l'extérieur de la ville

Certaines activités ou sorties se déroulent toute la journée, dans ce cas l'adhérent devra fournir un pique-nique.

Des moyens de transports tels qu'un bus, le minibus 9 places de la ville ou de location, conduit par une personne habilitée de l'Espace Jeunes, peuvent être utilisés pour les différents déplacements.

Les horaires d'activités sont communiqués aux adhérents dans le mail de confirmation ou lors de la réservation sur l'Espace Citoyens. Il est impératif de respecter ces horaires de rendez-vous, notamment lors des sorties. Le jeune arrivant en retard risque de ne pas participer à la sortie si le groupe est parti et sera facturé de la prestation.

Les horaires peuvent être modifiés pour des raisons logistiques, climatiques mais l'équipe d'animation tiendra toujours les adhérents informés par voie d'affichage à l'Espace Jeunes, par mail ou appel téléphonique des responsables légaux.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'annuler une activité faute de participant ou pour toute autre raison (ex : logistique, climatique). En cas d'annulation une autre activité d'un montant équivalent pourra être proposée. Dans le cas contraire, aucune facturation ne sera effectuée.

Responsabilités et organisation :

Les jeunes inscrits à l'Espace Jeunes doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle couvrant les activités hors temps scolaires.

Pour les jeunes venant seuls aux lieux d'activités, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un jeune qui ne se présenterait pas au lieu de rendez-vous. En revanche, les jeunes devront impérativement signaler au personnel d'animation leur arrivée. Lors des activités, sorties, soirées et journées thématiques aucun départ anticipé du jeune ne peut être envisagé sans présentation d'un justificatif des parents.

Les adhérents viendront et repartiront par leurs propres moyens. Lors des veillées organisées dans la structure merci de préciser à l'équipe si votre enfant est autorisé à partir seule .

DISPOSITIF D'ANIMATION – VACANCES SCOLAIRES

L'Espace Jeunes fonctionne pendant les vacances scolaires durant l'ensemble de la journée.

Le programme est communiqué 3 semaines avant le début de la période et ouvre le droit à réserver les activités sur votre Espace Citoyens. Sans confirmation de la réservation le jeune ne pourra pas être accueilli.

Une journée type à l'Espace Jeunes :

- De 9h à 9h30 Accueil
- De 9h30 à 12h Activité de la formule choisie
- De 12h à 14h Restauration à la cantine scolaire La Garenne (réservée aux jeunes inscrit à la journée)
- De 14h à 14h30 Accueil
- De 14h30 à 16h30 Activité et/ou Sortie
- De 16h30 à 17h Pause Goûter (fourni par la famille)
- De 17h à 18h Activité libre

ACTIVITES DE L'ESPACE JEUNES HORS VACANCES SCOLAIRES

En dehors des vacances scolaires, l'Espace Jeunes reste ouvert à ses adhérents, l'équipe jeunesse propose deux possibilités d'accueils :

Espace Loisirs : lieu d'accueil libre où les adhérents peuvent pratiquer des activités de loisirs (baby-foot, billard, jeux de société...) et rencontrer d'autres jeunes. Des activités sportives sont également proposées sur les temps d'ouverture. A cette occasion, une deuxième paire de chaussures d'intérieur est obligatoire.
Les mercredis après-midis, des activités plus spécifiques peuvent être mises en place.

Espace Devoirs : accueil des collégiens le mardi et jeudi soir pour un moment studieux au sein d'une salle dédiée aux devoirs en libre accès.

PRISE ET DIFFUSION D'IMAGE

Il pourra être procédé à des prises photographiques et/ou des vidéos sur les temps d'activités, à des fins d'illustrations et de diffusions sur les différents supports médiatiques mis à la disposition de la Collectivité. En cas de désaccord, il convient de l'indiquer dès l'inscription sur la fiche de renseignement.

L'Espace Jeunes possède d'une page Facebook, à partir de laquelle vous pouvez suivre toutes les actualités de la structure. Aussi, si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse sur des images diffusées sur ce réseau social, vous devez le préciser sur la fiche de renseignement.

REGLES DE VIE

L'accès à toute réserve de matériel ou à tout local technique est strictement interdit. L'accès aux différents bureaux n'est autorisé qu'en présence d'un membre de l'équipe pédagogique de l'Espace Jeunes.

Toute dégradation engagera la responsabilité de l'utilisateur et de ses parents.

Un comportement et une tenue correcte sont exigés. La participation aux activités « jeunesse » de la Ville implique de la part des jeunes le respect des autres, du personnel, du matériel, des locaux et des véhicules de transport. Il est formellement déconseillé aux jeunes de venir avec des objets de valeur. En cas de perte ou de vol d'objets personnels, la ville de Verneuil sur Seine décline toute responsabilité.

MALADIE ET ACCIDENT

Accident

- En cas d'incident bénin : les soins nécessaires seront dispensés au jeune par l'équipe d'animation.
- En cas d'incident grave : le responsable du dispositif d'animation contactera les secours qui pourront décider de conduire le jeune au centre hospitalier le plus proche. Les parents seront immédiatement informés.